

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 18961
Numéro SIREN : 353 091 879
Nom ou dénomination : CERA

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2021 sous le numéro de dépôt 127507

CERA
Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €
31 rue Henri Rochefort – 75017 Paris
RCS PARIS 353 091 879

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 30 septembre,
A 14 heures,

Les associés de la société CERA, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros, divisé en 5 000 actions de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier JURAMIE en sa qualité de Président de la société.

La société RICHEMONT CAPERAA AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Président constate que les associés présents réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, l'assemblée peut valablement délibérer conformément aux règles de majorité et de quorum prévues aux statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Constat de la démission de Monsieur Philippe SALLÉ DE CHOU de son mandat de Directeur Général ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La lettre de démission de Monsieur Philippe SALLÉ DE CHOU,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

- un exemplaire des statuts de la Société,

Puis le Président déclare le rapport du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été mis à la disposition des associés 3 jours avant la réunion de l'assemblée.

Le Président donne lecture à l'Assemblée de ses rapports puis déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et pris connaissance de la lettre de démission, prend acte de la démission de Monsieur Philippe SALLÉ DE CHOU de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier de son mandat.

L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Le Président